

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

Le vingt-deuxième jour du mois de mai deux mille-vingt-six se tenait, à 11 H 30, à la Caserne de Normandin, une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

SONT PRÉSENTS :

M. Dave Plourde, président et maire d'Albanel
Mme Jacynthe Doucet, vice-présidente et mairesse de Normandin
Mme Sylvie Coulombe, mairesse de Saint-Thomas-Didyme
M. Martial Gauthier, maire de Saint-Edmond-les-Plaines

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M. Jerry Piquette, directeur général p.i.
Mme Nadia Genest, greffière-trésorière

EST ABSENT :

M. Vincent Beckert, maire de Girardville

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment notifié aux membres du conseil d'administration, conformément à l'article 153 du Code municipal.

1.- Ouverture de la séance

M. Dave Plourde souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes ressources.

2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour

88-06-2026

Il est proposé par Mme Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie Intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté.

3.- Appel d'offres sur invitation – Contrôle qualité des matériaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale GÉANT a adopté le Règlement numéro 18-2025 décrétant un emprunt de 10 550 000 \$ pour la construction d'un bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu une approbation pour une aide financière dans le programme du PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet de construction d'une caserne de pompiers et d'un centre administratif »;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu une approbation pour une aide financière avec la Société du Plan Nord;

CONSIDÉRANT QUE la régie a reçu 3 soumissions conformes pour le Contrôle qualité des matériaux, soit;

- Solmatech	37 999.90 \$
- Groupe GEOS.	43 340.00 \$
- Englobe	43 430.64 \$

89-06-2026

Il est proposé par Mme Sylvie Coulombe et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration attribue le contrat 2026-02 concernant le contrôle qualité des matériaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit Solmatech pour un montant de 37 999.90 \$ taxes non-incluses;

QUE les dépenses soient financées avec le règlement d'emprunt 18-2025.

4.- Directive de changement – Alimentation électrique caserne

CONSIDÉRANT QU'une demande de liaison basse tension vers le bâtiment des Grands Jardins avait été traitée initialement avec l'équipe responsable du fournisseur d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE la solution de référence prévoyait l'installation d'un poteau hors réseau le plus près possible du bâtiment, en respectant le tracé aérien et les portées requises par HQ, sans frais jusqu'au poteau de transition, tout en préservant le raccordement basse tension vers le bâtiment des Grands jardins appartenant à la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT QUE la demande transmise à Hydro-Québec concernant l'alimentation électrique du bâtiment n'a pas fait l'objet d'un suivi permettant de confirmer la solution requise dans les délais nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la future caserne de la Régie intermunicipale est en construction;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement actuel du poteau électrique se situe à l'intérieur du futur bâtiment et compromet l'avancement des travaux liés à la construction de la future caserne, notamment les travaux d'infrastructure du bâtiment;

90-06-2026

Il est proposé par M. Martial Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration autorise la directive de changement pour l'alimentation électrique aérienne pour les Grands jardins appartenant à la ville de Normandin pour un montant de 31 819.89 \$ taxes non-incluses;

QUE la Régie entamera des discussions pour une entente avec la Ville de Normandin sur le coût de rebranchement du bâtiment des Grands Jardins;

5.- Services EXP inc – Avenant #1

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale GÉANT a adopté le Règlement numéro 18-2025 décrétant un emprunt de 10 550 000 \$ pour la construction d'un bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu une approbation pour une aide financière dans le programme du PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la Société du Plan nord pour le projet de construction d'une caserne de pompiers et d'un centre administratif »;

CONSIDÉRANT la résolution 58-05-2026 attribuant le contrat 2026-01 pour la fourniture de services professionnels pour la surveillance des travaux – Construction de caserne à Services EXP;

CONSIDÉRANT QUE Services EXP présente un plan de surveillance révisé pour la construction de la caserne;

91-06-2026

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte l'avenant no 1 de Services EXP inc.;

QUE les dépenses soient financées avec le règlement d'emprunt 18-2025, le programme de subvention PRACIM et de la Société du Plan Nord;

D'autoriser M. Jerry Piquette, directeur général p.i. à signer le contrat de services avec Services EXP.

6. – Services EXP inc – Avenant ACS-02

Sujet annulé

7- Période de questions

Aucune

8.- Levée de l'assemblée

92-06-2026

Il est proposé par Mme Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 12h20.

Nadia Genest
Greffière-trésorière

Dave Plourde
Président

Je, Dave Plourde, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.

Dave Plourde
Président